



## Déclaration liminaire de la FSU

**CAEN du 2 juin 2026**

Nous ne pouvons pas commencer ce CAEN sans rappeler la mobilisation des personnels AED très suivie dans notre académie.

Rien n'est fait par le ministère pour permettre aux AED d'exercer leurs missions dans des conditions acceptables et décentes :

- les AED sont maintenus dans une précarité inacceptable. Les discussions sur les grilles de salaires prévues dans le cadre de gestion posé par le ministère lui-même sont bloquées dans les académies, le ministère admet ne pas avoir les ressources budgétaires pour financer ces grilles et donc de possibles avancées salariales pour nos collègues.
- d'autres droits des AED ne sont pas effectifs : prévue par le cadre de gestion, la mobilité des AED n'est pas effective faute de travaux lancés par les rectorats
- pendant que le ministre affirme faire du climat scolaire une de ses priorités, les vies scolaires sont asphyxiées par le manque de moyens. Pas de créations d'emplois d'AED pour la rentrée 2025, pour la rentrée 2026 et, déjà, des reprises de moyens qui sont annoncées dans certaines académies. Les conditions de travail, déjà difficiles, vont encore se dégrader.

Les AED se retrouvent souvent en première ligne, exposé-es aux risques, dans un rôle de « vigiles d'établissement » dont nous réaffirmons qu'il n'est pas le leur. Proches des élèves, les AED sont primordiaux pour recevoir la parole des jeunes et les accompagner. Par la fonction d'AED, c'est une Ecole bienveillante et émancipatrice qui peut se mettre en place.

Nous réaffirmons que les AED, qui jouent un rôle essentiel dans le quotidien des établissements scolaires pour les élèves et les personnels, ne doivent pas être la variable d'ajustement des choix politiques et budgétaires du gouvernement qui tournent le dos aux urgences de l'Éducation nationale.

Nous exigeons :

- la création des postes et recrutement des assistant-es d'éducation pour répondre aux besoins ;
- la création d'une grille salariale nationale qui permette une revalorisation des AED ;
- l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service ;
- un droit effectif à la mobilité ;
- un examen des non renouvellements en CCP.

Un an après le drame survenu au collège Dolto en Haute-Marne, rien n'a été fait pour changer de cap. Pire, beaucoup de prises de position sur un tout sécuritaire sont contre-productives et mettent toujours plus en danger les personnels.

Il y a un an, vous constatiez, Monsieur le Recteur, le désintérêt pour cette instance qu'est le CAEN et appeliez de vos vœux à faire vivre ce « Parlement local de l'Éducation nationale ». Nous ne pouvons que constater aujourd'hui que rien n'a été entrepris et que même cette instance a été remise en cause lors des discussions sur le projet de Loi de simplification administrative. La disposition qui visait à rendre les CESER facultatifs a été censurée par le Conseil constitutionnel. Cette victoire a été obtenue grâce aux mobilisations

menées notamment par les organisations syndicales, dont la FSU, et par les CESER eux-mêmes. Elle s'inscrit dans la lutte contre la vision autoritaire du pouvoir qui se diffuse en même temps que les idées d'extrême droite. La FSU continuera à défendre l'existence de ces conseils, à valoriser les travaux produits avec son esprit critique, à y faire vivre ses mandats et à travailler avec les organisations de la société civile organisée aux réflexions sur leur avenir. Défendre les CESER, ce n'est pas défendre une institution pour elle-même : c'est défendre un outil de démocratie sociale, de construction collective et d'intervention syndicale au service des personnels, du service public et de l'intérêt général.

**Parlement local, cela veut dire de l'ambition et des discussions autour des sujets qui touchent l'ensemble des problématiques sociales, sociétales et environnementales qui touchent l'Éducation.**

La guerre illégale menée par Israël et les Etats-Unis contre l'Iran s'enlise et le blocage du Détroit d'Ormuz fait flamber les prix du pétrole, donc du transport, et touche particulièrement les pays du sud.

En France la première conséquence de cette situation est la hausse de l'inflation, le ralentissement de la croissance et l'augmentation de la charge de la dette.

Les effets sur les prix des transports et des produits alimentaires ont déjà des répercussions notables sur les classes populaires. La première annonce du gouvernement a été l'objectif de 6 milliards supplémentaires d'économies sur la dépense sociale et les services publics ainsi que le refus de toucher aux superprofits de certaines entreprises qui profitent de la flambée du prix des carburants.

Si le gouvernement fait le choix de couper dans la dépense publique, il a la tronçonneuse sélective puisque les dépenses militaires, elles, connaissent une augmentation sans précédent. Cette « économie de guerre », avec des budgets militaires en forte hausse à l'échelle mondiale, tend à faire de l'économie un moteur de la guerre et réciproquement, au détriment des peuples et travailleurs-es.

Dans un tel contexte, avec un passif de 10 ans de décrochage par rapport à l'inflation et de perte de pouvoir d'achat, la situation salariale des agent-es de la fonction publique est alarmante. Les deux mesures annoncées, le recours au télétravail et l'augmentation de l'indemnité kilométrique, ne répondent en rien à la situation : la grande majorité des métiers percevant les plus bas salaires, mais aussi les plus féminisés ne sont pas concernés par le télétravail, et ce sont surtout les déplacements domicile/travail qui pèsent dans le budget des agent-es.

L'augmentation du SMIC fait passer notamment jusqu'à 10 échelons du premier grade de la catégorie C en dessous de celui-ci et jusqu'à 5 échelons dans le premier grade de la catégorie B. Cela touche aussi désormais les débuts de carrière des corps de catégorie A les moins valorisés. Un-e agent-e peut donc voir sa progression d'échelon pendant des années sans aucune augmentation de sa rémunération. Outre l'aggravation prévisible de la crise d'attractivité, c'est le principe même de la carrière qui est ainsi nié, attaqué, enfonçant un nouveau coin dans les fondements du statut.

Dans la Fonction publique territoriale, depuis plusieurs mois, le secteur périscolaire est secoué par la mise en lumière des violences sexuelles qui touchent les enfants dans certains accueils de loisirs. Au-delà de la situation parisienne, qui ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, le secteur de l'animation est en effet caractérisé par une précarité endémique (très large majorité d'agent-es non titulaires à temps incomplet), une insuffisance de professionnalisation de ses personnels, et des possibilités d'évolutions de carrière limitées. Les métiers de l'animation sont trop souvent déconsidérés, réduits parfois à de simples « jobs étudiants » temporaires sans perspectives d'évolution. Mal payés et souvent précaires, ces métiers font face à une crise de recrutement qui conduit à une baisse de la qualité de l'accueil. Pour la FSU, au-delà du renforcement nécessaire des contrôles et des sanctions individuelles, il est indispensable d'agir sur le fond, en améliorant le statut, les salaires, les possibilités d'évolution de carrière et les conditions de travail, notamment en renforçant les taux d'encadrement. Il en va du bien-être des enfants, des conditions de travail des agent-es, et de la responsabilité des employeurs.

## **Bâti scolaire**

Alors que l'épisode de chaleur qui vient de toucher la France est un "ovni climatique", appelé à se produire plus souvent, qui démontre que le changement climatique entraîne des vagues de chaleur plus fréquentes, plus intenses et plus précoces, la question de l'inadaptation du bâti des services publics est une urgence.

Rien n'est annoncé lors de ce CAEN, pas l'amorce d'une discussion. Pendant ce temps, des collectivités remettent en cause des rénovations d'établissements. Depuis plusieurs années, nous alertons sur l'état du bâti scolaire et la nécessité d'un grand plan de rénovation des établissements, passant par exemple par la végétalisation, l'isolation et la ventilation, des peintures blanches à effet d'albédo, etc. Pour les installations sportives, nous rappelons que le SNEP-FSU est force de proposition et met à disposition des collectivités un Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale.

### **Baisse démographique**

La FSU conteste l'instrumentalisation de la baisse démographique qui ne fait que continuer à programmer des retraits d'emplois, des fermetures de classes et prépare l'opinion à des suppressions d'écoles et d'établissements publics. Ces conséquences ne sont pas inéluctables : elles résultent de choix politiques de réduction de l'investissement dans l'éducation. La baisse démographique est bien au contraire l'occasion, à moyens constants, de baisser les effectifs par classe, de construire un plan pluriannuel de création de postes basé sur les besoins dans les écoles et établissements tout en préservant le maillage territorial public, notamment dans le rural, de diversifier les organisations dans le premier degré et généraliser dans le second degré les dédoublements, renforcer les cartes de formation en plus de réduire le temps de travail pour toutes et tous !

La Drôme doit connaître l'expérimentation visant à transformer la méthode de construction de la carte scolaire en partant des réalités locales. Mais derrière le discours sur « l'École des territoires », cette réforme ouvre en réalité une réflexion beaucoup plus profonde sur l'organisation territoriale de l'École et sur l'entrée privilégiée réservée au politique. Elle s'inscrit dans une évolution engagée depuis une dizaine d'années autour des conventions ruralité, des TER, des Observatoires des dynamiques rurales et territoriales. Or, sous couvert de cette expérimentation, une dérégulation dans la précipitation semble d'ores et déjà prévue. En effet, après consultation des EPCI, la DASEN de la Drôme, épaulée par la Préfète du département, doit reposer un schéma d'emploi pour juillet afin de permettre à Bercy de préparer le Projet de Loi de Finances 2027. Les instances, CSA-SD et CDEN, se voient donc vidées de leurs prérogatives, et les représentant-es des personnels écarté-es des décisions de carte scolaire ce que la FSU dénonce vigoureusement.

Pour la FSU, le maintien de l'offre du réseau public ne se discute pas, particulièrement là où la baisse des effectifs met en concurrence les écoles et établissements publics et privés. La FSU rappelle qu'elle considère que l'argent public doit aller à l'école publique, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat.

### **Formation des enseignant·e**

Malgré les alertes de la FSU sur le refus d'accueillir les non-admis-es aux concours de l'enseignement et de l'éducation, le MEN et le MESR n'ont rien prévu pour pallier le manque de place en M2E. À titre d'exemple, en STAPS, seul-es 30 % des admissibles sont issu-es de L3. Quid des 3 étudiants de l'académie ayant échoué au nouveau CAPEPS L3 et qui reste le carreau pour l'an prochain car l'accès au STAPS en Master leur a été refusé, faute de réflexion et d'anticipation de ce nouveau concours ? Un grand nombre d'étudiant-es ne pourra pas poursuivre leurs études dans le domaine de la formation à l'enseignement et l'éducation. Ils et elles devront se tourner vers les formations proposées par le privé, changer d'orientation voire seront privé-es du droit à la poursuite d'étude. La FSU condamne le manque de moyens attribués aux universités pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale.

À l'ordre du jour de ce CAEN se trouve le nouveau projet académique, qui porte entre autres ambitions de « déployer une École en proximité au plus près des territoires et de leur diversité ».

Derrière les formules creuses se cache la réalité du terrain. La réalité du terrain, c'est par exemple l'annonce de la prochaine fermeture du site de l'INSPE de Chambéry, décidée brutalement sans aucune concertation avec les personnels et les usagers et leurs représentant-es.

Cette fermeture pose plusieurs problèmes majeurs : perte de proximité pour les étudiant-es, les stagiaires et les personnels ; dégradation des conditions de formation avec mécaniquement un éloignement des lieux de stage ; conséquences lourdes pour les personnels, contraints à une mobilité forcée ; incertitude quant à l'offre de formation en LPE en Savoie... Enfin, le futur site d'Annecy n'est, lui, pas encore construit et de

nombreuses incertitudes subsistent quant à ses capacités d'accueil.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons, M. le Recteur, d'user de votre pouvoir pour suspendre la décision de fermeture du site de Chambéry et d'engager une véritable concertation avec les représentant-es des usagers et des personnels, afin de garantir le maintien d'une offre de formation initiale de qualité, accessible aux futur-es enseignant-es de Savoie.

Pour poursuivre, l'INSPE de Grenoble ne formera aucun élève fonctionnaire PLP, ce qui va éloigner de notre académie un nombre conséquent de PLP dans un corps de moins en moins attractif. La FSU demande une réorganisation de l'INSPE de notre académie afin de ne pas tarir le vivier stagiaire des PLP. Il en va de la pérennité de la formation des enseignant-es des lycées professionnels et du devenir de nos élèves de LP dans notre académie.

De même, ce n'est pas « déployer une École en proximité au plus près des territoires et de leur diversité » lorsque la section théâtre du lycée La Pléiade de Pont-de-Chéruy, anciennement classé ZEP, est « suspendue ». Il s'agit d'une décision locale et unilatérale, voulue par le chef d'établissement et la secrétaire générale, en dépit de la carte territoriale des enseignements académiques qu'ils ne devraient pas contester mais appliquer. C'est pourquoi, Monsieur le Recteur, là encore nous vous demandons d'intervenir afin de permettre aux élèves d'avoir accès à une belle forme d'éducation artistique dans un contexte culturel en berne.

### **Formation professionnelle**

De nombreux centres de formation publics (GRETA, CFPPA, etc.) sont menacés par la baisse des financements de l'État et des collectivités. De nombreuses places de formation, de nombreux emplois de formateur-ices font les frais des choix budgétaires qui détournent des milliards en faveur de l'armement. La FSU dénonce les contradictions entre les objectifs affichés dans la LOSARGA de former 30% de personnes en plus par toutes les voies de formation pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteur-ices et les orientations budgétaires.

### **École inclusive**

La cinquième Conférence Nationale du Handicap se tiendra prochainement sous l'autorité du Président de la République afin de définir les grandes orientations de la politique du handicap pour les prochaines années. Les organisations syndicales représentatives n'y sont pas invitées alors qu'elles défendent le droit des personnels en situation de handicap et qu'un des axes concerne directement l'école inclusive. Cette exclusion est incompréhensible.

Car les personnels ont beaucoup à dire sur la réalité de l'école inclusive. La consultation, lancée par la FSU-SNUipp au printemps 2025 et à laquelle plus de 67 000 personnels ont répondu, a mis en évidence un constat largement partagé : vingt ans après la loi de 2005, l'école inclusive reste une promesse inachevée. Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans les écoles et établissements augmente fortement. Cette évolution exige des moyens humains, des formations adaptées, des dispositifs renforcés et des conditions de travail permettant réellement l'accompagnement des élèves. Or, sur le terrain, les personnels constatent chaque jour l'écart grandissant entre les annonces ministérielles et la réalité vécue dans les classes.

Dans le premier degré se conjuguent la dégradation des conditions d'exercice des métiers de l'inclusion et de l'adaptation, et des classes surchargées, sous pression des évaluations et des fondamentaux. Les enseignant-es, contraint-es par des programmes hyper-normatifs, n'ont pas le temps ou la possibilité matérielle de partir des besoins des élèves. Les RASED, acteur majeur de l'adaptation et de la prévention ont été démantelés ces 15 dernières années. Les AESH subissent la précarité, des conditions d'exercice dégradées de leur métier et ne sont pas remplacées en cas d'absence. Les Établissements, le service social ou médico-social subissent un sous-investissement délétère. De fait, les notifications d'accompagnement restent trop souvent sans réponse. Les psychologues de l'Éducation nationale, les enseignant-es spécialisé-es, les personnels sociaux et de santé manquent cruellement. Les logiques de mutualisation et les suppressions de postes ont considérablement affaibli les capacités de prévention, de suivi et d'accompagnement.

Dans le second degré, les équipes pédagogiques doivent gérer des besoins de plus en plus diversifiés sans moyens supplémentaires, dans des classes aux effectifs souvent trop élevés. L'absence de temps institutionnalisés de concertation et de coordination complique fortement la mise en œuvre des adaptations pédagogiques nécessaires.

Affectées dans les établissements scolaires au service des élèves, les infirmières ont un rôle spécifique et quotidien dans l'inclusion scolaire, trop souvent occulté. L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap dans l'école nécessite d'accentuer les efforts de création d'emplois infirmiers. Alors qu'on fête les un an de l'inscription dans la loi de la spécialité infirmière de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, il est incompréhensible qu'aucun travaux associant les organisations syndicales représentatives n'aient été véritablement engagés. La FSU vous interpelle sur la nécessité de se saisir de la spécialité.

La FSU met en garde sur le concept « d'accessibilité pédagogique » dans le contexte actuel du manque de moyens et d'AESH. Il s'agirait finalement de transférer aux professeur-es la responsabilité d'un accueil adapté de jeunes en situation de handicap dans des classes déjà surchargées où la gestion du quotidien exige une adaptation pédagogique de chaque instant. Il y a un risque sur la santé des personnels, des personnels déjà épuisés par la charge de travail.

La situation dans les lycées professionnels nous inquiète particulièrement. Les élèves à besoins particuliers y sont nombreux souvent confronté-es à des difficultés scolaires, sociales et psychologiques importantes notamment dans certaines formations de CAP. Or les réformes successives de la voie professionnelle ont fragilisé les conditions d'accompagnement et fortement détérioré les conditions de travail des personnels : diminution des heures d'enseignement, réduction des temps collectifs, difficultés accrues d'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel. L'inclusion en lycée professionnel nécessite pourtant des moyens spécifiques : effectifs réduits, temps de concertation en équipes pluri-professionnelles, accompagnement renforcé des PFMP, adaptation des plateaux techniques et présence accrue des personnels médico-sociaux.

Les dispositifs ULIS sont saturés, tandis que les PIAL puis les PAS ont surtout organisé la gestion de la pénurie et la mutualisation des moyens. Le récent rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGESR confirme l'ampleur de la crise actuelle. Il souligne les limites d'un modèle reposant essentiellement sur la compensation individuelle et pointe les besoins urgents en matière d'accessibilité pédagogique, de formation et de travail collectif. La FSU partage la nécessité de transformer l'école pour mieux prendre en compte la diversité des élèves. Mais cette évolution ne peut servir de prétexte à remettre en cause l'accompagnement humain ni à maintenir les AESH dans la précarité. Aujourd'hui, les AESH représentent le deuxième métier de l'Éducation nationale en nombre de personnels. Pourtant, elles et ils continuent de subir des temps incomplets imposés, des salaires insuffisants et des conditions de travail dégradées. Le ministère a ouvert, sous la pression des organisations syndicales, un cycle de concertations pour la création d'un corps de fonctionnaire d'AESH mais il n'y a, à ce jour, aucune garantie sur l'arbitrage gouvernemental. Par ailleurs, la « fonctionnarisation » serait limitée à une minorité d'AESH, on parle de 20 % des collègues ! Pour la FSU, tout cela est inacceptable. L'accompagnement des élèves en situation de handicap constitue une mission pérenne du service public d'éducation. Elle nécessite des personnels formés, reconnus et stabilisés.

La FSU rappelle ses revendications :

- la création immédiate d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour toutes et tous les AESH ;
- un temps complet sur la base des missions réelles exercées ;
- une revalorisation salariale significative ;
- la reconnaissance pleine et entière des qualifications et compétences professionnelles des AESH ;
- une école pleinement inclusive donnant réellement les moyens de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La FSU avec l'intersyndicale appelle à une grève le 9 juin pour la création d'un statut d'AESH et des moyens pour l'École inclusive. L'école inclusive ne peut se construire à moyens constants ni sur la précarité des personnels. La FSU demande un véritable plan d'urgence pour l'école inclusive, construit avec les personnels, les familles et les organisations syndicales. Il est urgent d'écouter enfin celles et ceux qui font vivre l'école inclusive au quotidien.